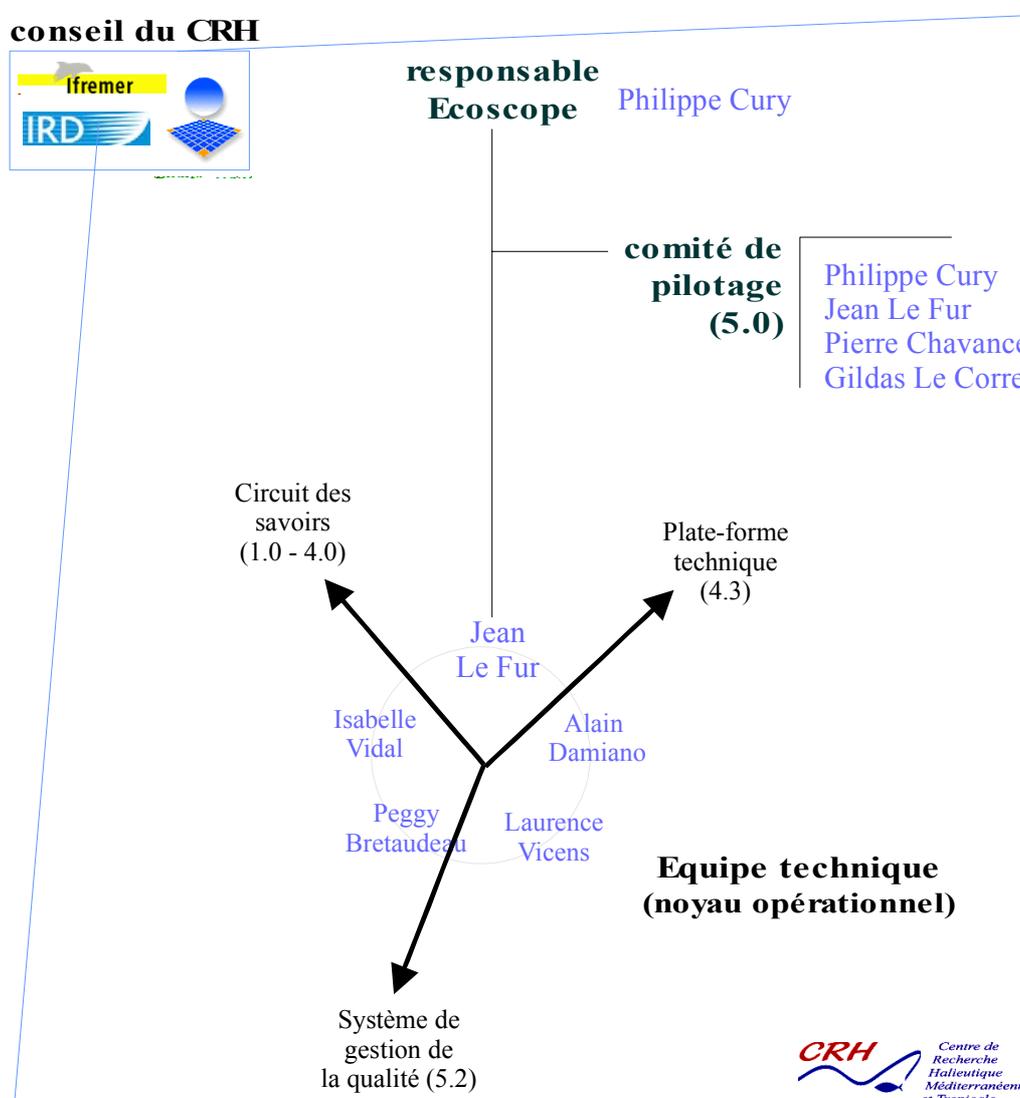


 consigne	<h2>Organigramme du projet</h2>	<b>Rédacteur :</b> Jean Le Fur	<b>Date création :</b> 25.01.05	<b>Référence:</b> 53.001C/2
		<b>Dernière modif. :</b> 12/04/2005 10:23	<b>Nb pages :</b> 2	

**Diffusion :** comité de pilotage, équipe technique, à la demande, documents du projet, site web

Le schéma ci-dessous présente l'organisation fonctionnelle du projet "Ecoscope" dans sa phase "faisabilité"

- en noir sont portées les fonctions, en bleu les ressources humaines à la date de mise à jour.
- les chiffres entre parenthèses correspondent aux modules principaux de l'arborescence (voir doc. 52.001) auxquels la fonction est liée. il sont notés ici à titre indicatif.



Le projet Ecoscope est construit selon une hiérarchie de responsabilités, de fréquences d'intervention et de capacités de mobilisation de moyens. Ainsi, du bas vers le haut :

1. Le projet est structuré en une équipe technique (ou noyau opérationnel) chargée de donner une existence concrète au projet. Après discussion sur sa structuration, les activités de ce noyau vont s'organiser autour de 3 axes à développer en parallèle, mais sans doute à des vitesses distinctes selon les phases: il s'agit de la réalisation d'une maquette de plate-forme technique, la mise en place d'un système de gestion de la qualité du projet et la mise en place du circuit des savoirs proprement dit.

Note : vis-à-vis de ce dernier axe, plusieurs chantiers devront être mis en place, reprenant en quelque sorte l'ATS et qui devront concerner les modules suivants : *Réception – Formatage – Articulation/intégration – Supports/restitutions - Diffusion*. En l'état, il a été jugé trop précoce de les inscrire concrètement dans la structuration présentée ici.

Pour tenir compte de la contrainte « pérennité » (voir cahier des charges), il a été décidé que, tant que faire se peut, chaque membre de l'équipe développera toutes les compétences permettant ainsi une substitution ou un transfert de compétences plus aisé si besoin. Les membres de l'équipe sont donc positionnés au centre des axes et tous chargés de les développer de façon concomitante. Au fur et à mesure que les fonctions se préciseront, le schéma pourra évoluer vers plus de spécificité.

2. En phase de faisabilité, le projet est suivi par un comité de pilotage/de suivi chargé de suivre et assister l'équipe technique dans ses réalisations. Le comité de pilotage dispose notamment de la possibilité de mettre en œuvre des ressources externes nécessaires à la mise en place et au développement de l'Ecoscope. La communication entre le comité et l'équipe technique est réalisée soit par la transmission des documents issus de l'assurance qualité, soit par un relais/courroie de transmission (actuellement Jean Le Fur) lors des réunions du comité de suivi.
3. A échéances, le Conseil du CRH est interpellé pour apprécier l'avancement du projet et en modifier éventuellement les orientations stratégiques. Les modalités de son intervention sont sans doute à préciser.

A l'heure, l'organigramme est provisoire, soumis à approbation du comité de pilotage.

Rédaction : Jean Le Fur / saisie : JLF